



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Canada

Question au Gouvernement n° 2154

Texte de la question

ACCORD UE-CANADA

M. le président. La parole est à M. Paul Molac, pour le groupe écologiste.

M. Paul Molac. Monsieur le Premier ministre, ma question porte sur l'accord économique et commercial entre l'Union européenne et le Canada. J'y associe ma collègue Danielle Auroi, présidente de la commission des affaires européennes de notre Assemblée.

L'hypothèse qui semble retenue à ce jour par la Commission européenne est celle d'un accord non ratifié par les Parlements nationaux. Cet accord fait pourtant peser de nombreuses craintes sur les services publics, la santé, l'environnement et le secteur agricole. En effet, l'accord sur la question des quotas d'importation de viande bovine constitue une véritable menace de déstabilisation des filières d'élevage européennes.

M. Antoine Herth. Très juste !

M. Paul Molac. De même, s'agissant des OGM, ce projet suscite d'importantes réserves, sachant que le Canada a été le premier pays à les cultiver à grande échelle.

Au-delà de ces questions déjà fort préoccupantes, l'accord avec le Canada inquiète d'autant plus qu'il pourrait laisser présager un éventuel accord avec les États-Unis dans le cadre du TAFTA.

Le point crucial de ce texte est bien l'inclusion d'un mécanisme de règlement des différends fondé sur des tribunaux d'arbitrage privés auxquels les entreprises canadiennes ou les entreprises américaines ayant une filiale au Canada pourraient recourir pour contester les lois ou décisions publiques qui pénaliseraient leurs profits. Cela porterait atteinte au droit des États, dont la France, de réglementer dans l'intérêt général. De telles clauses dans d'autres accords ont par exemple ouvert la voie à la contestation du salaire minimum en Égypte, de la sortie du nucléaire en Allemagne ou des messages sanitaires sur les paquets de cigarettes en Australie, et cela pourrait être le cas en France, par exemple, pour l'interdiction de l'extraction des gaz de schiste.

Cette clause d'arbitrage a soulevé de telles réserves dans le cadre du TAFTA que la Commission européenne a suspendu les négociations sur ce point.

Est-il dès lors légitime de prévoir de telles dispositions dans l'accord avec le Canada ? Et si l'Union européenne accepte ce précédent, pourra-t-elle défendre autre chose lors des négociations avec les États-Unis ?

Je souhaite donc savoir, monsieur le Premier ministre, si le Gouvernement compte s'opposer à ce mécanisme d'arbitrage entre les États et les investisseurs et si les Parlements nationaux, dont le nôtre, seront associés à la

décision ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes écologiste, SRC et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. Matthias Fekl, *secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger.* Monsieur le député, vous posez une question fondamentale concernant les négociations commerciales de notre pays.

Le 26 septembre dernier, le sommet UE-Canada a conclu à la fin des négociations bilatérales, après cinq années de longues et difficiles discussions. Mais pour apprécier cet accord, nous devons le considérer sous différents aspects.

Le premier tient à la nature même de cet accord. Je vous confirme qu'il s'agit d'un accord mixte, ce qui signifie qu'il sera soumis à la discussion par les Gouvernements et le Parlement européen puis à une ratification par les Parlements nationaux des États de l'Union.

M. Richard Ferrand. Très bien !

M. Jean-Luc Laurent. C'est la moindre des choses !

M. Matthias Fekl, *secrétaire d'État.* Le deuxième est la façon dont nous apprécions le fond de l'accord ainsi que les différents secteurs ouverts à la négociation. Sur ce point, il s'agit selon nous d'un bon accord. En effet, pour la première fois, le Canada accepte d'ouvrir ses marchés publics au niveau national, provincial et local.

En outre, nous avons obtenu la protection de 42 indications géographiques françaises. Là encore, avec le Canada, c'est une situation totalement inédite.

Reste la question du mécanisme d'arbitrage investisseurs – État. Celui-ci pose de nombreuses questions de fond que vous venez d'indiquer, monsieur le député : accessibilité de la justice, droit des États à édicter des normes et à les faire respecter, indépendance des arbitres.

Ces sujets sont sur la table aujourd'hui. J'aurai l'occasion d'échanger avec la représentation nationale sur ce sujet et d'associer la société civile au sein d'un comité stratégique auquel j'ai décidé de faire participer des associations comme ATAC, et vous aurez le dernier mot ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe SRC – Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2154

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [9 octobre 2014](#)